



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignement maternel et primaire

Question écrite n° 103981

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, chargée des collectivités territoriales sur les conditions et moyens en faveur de l'apprentissage de la natation obligatoire dans le temps scolaire. Il apparaît en effet que nombre d'établissements scolaires sont dans l'impossibilité d'envoyer des élèves en l'absence d'équipements pour la pratique de la natation. Ainsi les communes rurales ou les groupements de communes n'ont pas toujours les moyens d'entretenir (normes qualité de l'eau, qualité de l'air, etc.) les bassins d'apprentissage. Ce sont des coûts très importants et la solution de fermeture des bassins d'apprentissage fixe est malheureusement souvent privilégiée. La situation est donc préoccupante en milieu rural et l'apprentissage de la natation passe au second plan. Elle lui demande donc quelles solutions elle entend préconiser.

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Dubois](#)

Circonscription : Loiret (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103981

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : Collectivités territoriales

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 mai 2017](#), page 3228

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)